

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations : Francis DOREY à Cécile BISSON.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 04/09/2025.

-1- TRAVAUX SENTE PIETONNE RD12.

Mme le maire rappelle que le projet présenté vise à mettre en œuvre la réfection d'un chemin piétonnier aujourd'hui en mauvais état, longeant la RD12 jusqu'en sortie de village. Ce cheminement permet à un tiers du village de se rendre au cœur de bourg (commerce, école, arrêt de bus). C'est notamment le chemin emprunté par de nombreux élèves pour venir à l'école (dont les effectifs ne cessent de croître). Il y a quelques années, la création de chicanes avait permis de prolonger ce chemin en sécurisant le passage des piétons, et notamment des scolaires, entre les véhicules stationnés et les habitations en bord de rue.

Cette sente pédestre est aujourd'hui en mauvais état, parfois dangereuse puisque son revêtement est en tout-venant et les habitants préfèrent parfois marcher sur le bord de la départementale. C'est notamment le cas s'il y a présence de poussette ou petit vélo pour jeune enfant.

Ce cheminement piéton est indispensable pour assurer la sécurité des élèves venant à l'école. Lors d'une étude menée auprès des parents d'élèves, la volonté de ces derniers de pouvoir se rendre à pied ou à vélo à l'école était affirmée, sous réserve de cheminements sécurisés.

Mme le maire précise que la rénovation de cette sente piétonne n'impacte pas le schéma cyclable et la voie cyclable prévu sur la chaussée de cette partie de la RD12. La voie cyclable sera parallèle et distincte de la sente piétonne.

Le projet est donc de reprendre totalement le revêtement de cette sente en stabilisé de couleur claire et de renforcer également le moellon de terre permettant une séparation physique entre la sente piétonne et la route RD12 support de la future voie cyclable.

Madame le Maire rappelle que trois entreprises ont été consultées pour les travaux de rénovation de la sente piétonne située Rue Genas Duhamme et Route de Courseulles en parallèle de la Route Départementale n°12.

Une entreprise a répondu : MARTRAGNY TP (14960) pour un montant de 20675 EUR HT.

Le montant total des travaux s'élève à 20675 € HT soit 24810 € TTC.

Cette dépense EST inscrite au budget 2025.

Les travaux peuvent débuter semaine 44 (du 27 au 31 octobre).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

APCR (50%) soit 10337.50 EUR

Fonds propres (50%) soit 10337.50 EUR

TOTAL HT : 20675 EUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- VALIDE le projet présenté ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- 2- SOLLICITE, pour le projet ci-dessus, une aide financière au Département du Calvados dans le cadre de l'APCR (Aide aux petites communes rurales) 2025 à hauteur de 50% du HT soit 10337.50 EUR.
- 3- ACCEPTE le devis n°DE00040261 de l'entreprise MARTRAGNY TP d'un montant de 20675 € HT soit 24810 € TTC.
- 4- AUTORISE Mme le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
--	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations : Francis DOREY à Cécile BISSON.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 04/09/2025.

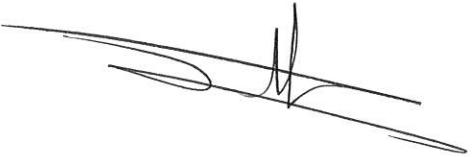
**-2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE
POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS POUR LA SAISON 2025-2026.**

Mme le Maire présente la convention-type proposée aux associations pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour la saison 2025-2026 ainsi que les conventions spécifiques pour les associations Lez'arts de vivre et LJdanse Club.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-1- accepte les termes des conventions présentées.

-2- autorise Mme le maire ou en cas 'empêchement son 2e Adjoint à les signer.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations : Francis DOREY à Cécile BISSON.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 04/09/2025.

-3- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SEROC POUR LES CAFES ASTUCIEUX.

Mme le Maire présente une charte d'engagement de partenariat avec le Syndicat mixte de revalorisation Et de traitement des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados pour l'organisation d'un Café des astucieux à la salle polyvalente de Sommervieu samedi 29/11/2025 de 14h à 17h avec 2 ateliers au programme (Mon sapin zéro déchet et Jeux de société).

Cette charte fixe les engagements respectifs de la commune et du SEROC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-1- ACCEPTE les termes de la charte d'engagement présentée.

-2- AUTORISE Mme le Maire, ou en cas d'empêchement sa 1^{ière} adjointe, à signer ladite charte.

<p>Mélanie LEPOULTIER Maire</p> 	<p>Nadège LEROSIER Secrétaire de séance</p> 
---	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations : Francis DOREY à Cécile BISSON.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 04/09/2025.

-4- SCHEMA CYCLABLE – DEVIS ET SUBVENTIONS.

-A- CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION AVEC BAYEUX INTERCOM.

Déploiement du schéma cyclable dans le cadre du – Fonds Mobilités Actives – Appel à programme « territoires cyclables ». Convention de reversement de subvention avec Bayeux Intercom.

En septembre 2023, Bayeux Intercom a adopté, au titre de sa compétence « autorité organisatrice des mobilités », un schéma directeur cyclable qui prévoit la réalisation, à l'horizon 2040, de 45 km linéaires d'aménagements cyclables, sur 14 communes, le tout formant 15 lignes cyclables facilement identifiables par les usagers.

Bayeux Intercom a présenté en 2023 sa candidature à un Appel à Projets, avec l'ensemble des 12 communes intéressées au projet comme bénéficiaires finaux.

Ce projet a été retenu dans le cadre l'appel à programme « Territoire Cyclable » (2025 – 2029) de l'Etat.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce réseau cyclable sur le territoire de la Commune de Sommervieu, relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Commune au titre de ses compétences.

Dans ce cadre, une convention de financement relative au programme « Schéma directeur cyclable de Bayeux Intercom » a été conclue le 11 octobre 2024 entre l'État et Bayeux Intercom. Elle prévoit la désignation de Bayeux Intercom comme Porteur de programme avec la charge notamment de reverser la subvention aux maîtres d'ouvrage concernés.

C'est dans ce cadre que la présente délibération est prévue afin de préciser les modalités de versement entre Bayeux Intercom et la commune concernée.

Les ouvrages et coûts concernés par cette convention sont les suivants :

Ligne	Fiche concernée	Axe (lieu)	Coût estimé HT	Honoraires MOE (y compris Bureau de Contrôle des Ouvrages)	Diagnostics	Acquisition ??	Communication	Aléas (5 %)	Actualisation (10 %)	Divers (5 %)	Coûts totaux HT	Coûts génér. TTC
-------	-----------------	------------	----------------	--	-------------	----------------	---------------	-------------	----------------------	--------------	-----------------	------------------

LIGNE 2 : Ligne périphérique (Bayeux)

Ligne 2	78	Rue de Magny	654,00 €	45,78 €	- €	- €	- €	32,70 €	65,40 €	- €	797,88 €	957,4
Ligne 2	193	Rue de l'église	21 023,00 €	1 471,61 €	- €	- €	- €	1 051,15 €	2 102,30 €	- €	25 648,06 €	30 777,6
Ligne 2	102	Place de l'Eglise	57,00 €	3,99 €				2,85 €	5,70 €		69,54 €	83,4
Ligne 2	103	Rue de l'église	158,00 €	11,06 €	- €	- €	- €	7,90 €	15,80 €	- €	192,76 €	231,3
Ligne 2	28	Rue des Pernelles	476,00 €	33,32 €	- €	- €	- €	23,80 €	47,60 €	- €	580,72 €	696,8
Ligne 2	194	D153	568,00 €	39,76 €	- €	- €	- €	28,40 €	56,80 €	- €	692,96 €	831,5
Ligne 2	164	D153	5 508,00 €	385,56 €	- €	- €	- €	275,40 €	550,80 €	- €	6 719,76 €	8 063,7
Ligne 2	158	D153	172,00 €	12,04 €	- €	- €	- €	8,60 €	17,20 €	- €	209,84 €	251,8
		Rue des Sources										
Ligne 2	147		196,00 €	13,72 €	- €	- €	- €	9,80 €	19,60 €	- €	239,12 €	286,9
Ligne 2	198	Rue des Sources	1 000,00 €	70,00 €	- €	- €	- €	50,00 €	100,00 €	- €	1 220,00 €	1 464,0
Ligne 2	197	Rue de Chédeville	1 500,00 €	105,00 €	- €	- €	- €	75,00 €	150,00 €	- €	1 830,00 €	2 196,0
Ligne 2	249	Rue de Chédeville	167,00 €	11,69 €	- €	- €	- €	8,35 €	16,70 €	- €	203,74 €	244,4
Total ligne 2											38 404,38 €	46 085,2

LIGNE 12 : Saint-Vigor-le-Grand / Saint Côme de Fresné

Ligne 12	157	Rue jacques Cartier	251,50 €	17,61 €	- €	- €	- €	12,58 €	25,15 €	- €	306,83 €	368,2
Total ligne 12											306,83 €	368,2

MOBILIER URBAIN

type de mobilier urbain		coût unitaire HT									Coûts totaux HT	Coût génér. TTC
Abris "voûte" :	2 unités	5 000,00 €									10 000,00 €	12 000,0
Arceaux :	5 unités	200,00 €									1 000,00 €	1 200,0

Total mobilier urbain

Total de l'opération (travaux + mobilier urbain)

49 711,21 €	59 653,45 €
-------------	-------------

Bayeux Intercom s'engage à verser à la commune la subvention perçue de l'ETAT (DREAL) suivant les conditions fixées par la convention de versement et suivant le tableau ci-dessous :

	Montant prévisionnel	Taux participation
Montant total de l'opération (engagé par la commune) TTC	59 653,45 €	100%
Subvention ETAT / DREAL Subvention perçue et reversée par Bayeux Intercom à la commune concernée	19 884,48 €	40 % du montant € HT
Subvention APCR (Demande de subvention faite directement par la commune au Département / Subvention versée directement à la commune)	19 884,48 €	40% du montant € H.T.
Financement communal HT	9 942,24 €	20% du montant € H.T.

La convention annexée à la présente délibération permet de fixer :

- l'objet et la durée du contrat.
- les ouvrages concernés (fiches tronçons), le détail des aménagements et le mobilier urbain correspondant (nombre d'abris et arceaux vélos).
- les modalités financières (enveloppes financières, subventions, remboursement, ...)
- les engagements de Bayeux Intercom et de la commune.

A la suite de cette présentation, il est demandé au Conseil Municipal :

- **De s'engager** à réclamer la subvention ETAT/DREAL à Bayeux Intercom suivant les conditions de convention multipartite de versement de subvention.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention multipartite de versement de subvention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- **De s'engager** à réclamer la subvention ETAT/DREAL à Bayeux Intercom suivant les conditions de la convention multipartite de versement de subvention.
- **D'autoriser** le Maire ou cas d'empêchement son 3^e Adjoint à signer la multipartite de versement de subvention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

-B- DEVIS DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE.

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner un contrôleur technique pour les travaux liés au schéma cyclable.

Deux entreprises ont été consultées. Une entreprise a répondu : INDDIGO - Territoires, aménagement & mobilité. 75010 PARIS.

Mme le Maire présente le DPGF en date du 28/08/25 de l'entreprise INDDIGO, conforme au CCTP joint, d'un montant de 4100 EUR HT soit 4920 EUR TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- ACCEPTE le DPGF de l'entreprise INDDIGO présenté ci-dessus.
- 2- CHARGE Mme le Maire de signer ledit DPGF et tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

-C- DEMANDE DE SUBVENTION APCR +

- Présentation projet.

En septembre 2023, Bayeux Intercom a adopté, au titre de sa compétence « autorité organisatrice des mobilités », un schéma directeur cyclable qui prévoit la réalisation, à l'horizon 2040, de 45 km linéaires d'aménagements cyclables, sur 14 communes, le tout formant 15 lignes cyclables facilement identifiables par les usagers.

Bayeux Intercom a présenté en 2023 sa candidature à un Appel à Projets, avec l'ensemble des 12 communes intéressées au projet comme bénéficiaires finaux.

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2025
Ce projet a été retenu dans le cadre l'appel à programme « Territoire Cyclable » (2025 – 2029) de l'Etat.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce réseau cyclable sur le territoire de la Commune de Sommervieu, relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Commune au titre de ses compétences.

Deux phases sont programmées pour un montant total estimé à 238333.80 EUR HT.

- Phase 1 (2025) sous maîtrise d'ouvrage directe pour un montant estimé de 49711.21 EUR HT.
- Phase 2 (2026) sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec Bayeux Intercom pour un montant estimé de 188622.59 EUR HT.

Les ouvrages et coûts concernés par cette première phase (2025) sous maîtrise d'ouvrage directe sont les suivants :

Ligne	Fiche concernée	Axe (lieux)	Coût estimé HT	Honoraires MOE (y compris Bureau de Contrôle des Ouvrages)	Diagnostics	Acquisition ??	Communication	Aléas (5 %)	Actualisation (10 %)	Divers (2 %)	Coûts totaux HT	Coûts généraux TTC
-------	-----------------	-------------	----------------	--	-------------	----------------	---------------	-------------	----------------------	--------------	-----------------	--------------------

LIGNE 2 : Ligne périphérique (Bayeux)

Ligne 2	78	Rue de Magny	654,00 €	45,78 €	- €	- €	- €	32,70 €	65,40 €	- €	797,88 €	957,46 €	
Ligne 2	193	Rue de l'église	21 023,00 €	1 471,61 €	- €	- €	- €	1 051,15 €	2 102,30 €	- €	25 648,06 €	30 777,67 €	
Ligne 2	102	Place de l'Eglise	57,00 €	3,99 €				2,85 €	5,70 €		69,54 €	83,45 €	
Ligne 2	103	Rue de l'église	158,00 €	11,06 €	- €	- €	- €	7,90 €	15,80 €	- €	192,76 €	231,31 €	
Ligne 2	28	Rue des Perelles	476,00 €	33,32 €	- €	- €	- €	23,80 €	47,60 €	- €	580,72 €	696,86 €	
Ligne 2	194	D153	568,00 €	39,76 €	- €	- €	- €	28,40 €	56,80 €	- €	692,96 €	831,55 €	
Ligne 2	164	D153	5 508,00 €	385,56 €	- €	- €	- €	275,40 €	550,80 €	- €	6 719,76 €	8 063,71 €	
Ligne 2	158	D153	172,00 €	12,04 €	- €	- €	- €	8,60 €	17,20 €	- €	209,84 €	251,81 €	
Ligne 2	147	Rue des Sources	196,00 €	13,72 €	- €	- €	- €	9,80 €	19,60 €	- €	239,12 €	286,94 €	
Ligne 2	198	Rue des Sources	21 496,00 €	1 504,72 €	- €	- €	- €	1 074,80 €	2 149,60 €	- €	26 225,12 €	31 470,14 €	
Ligne 2		Rue de Chédeville	28 269,00 €	1 978,83 €	- €	- €	- €	1 413,45 €	2 826,90 €	- €	34 488,18 €	41 385,82 €	
Ligne 2	249	Rue de Chédeville	167,00 €	11,69 €	- €	- €	- €	8,35 €	16,70 €	- €	203,74 €	244,49 €	
Ligne 2	211	Chemin des Pierres	800,00 €	56,00 €	- €	- €	- €	40,00 €	80,00 €	- €	976,00 €	1 171,20 €	
Total ligne 2												97 043,68 €	116 452,42 €

LIGNE 12 : Saint-Vigor-le-Grand / Saint Côme de Fresné

Ligne 12	Rue jacques Cartier	251,50 €	17,61 €	- €	- €	- €	12,58 €	25,15 €	- €	306,83 €	368,20 €	
Total ligne 12											306,83 €	368,20 €

MOBILIERS URBAINS

type de mobilier urbain	coût unitaire HT									Coûts totaux HT	Coûts généraux TTC
Abris "voûte" : 2 unités	5 000,00 €									10 000,00 €	12 000,00 €
Arceaux : 5 unités	200,00 €									1 000,00 €	1 200,00 €

Total mobilier urbain

Total de l'opération (travaux + mobilier urbain)

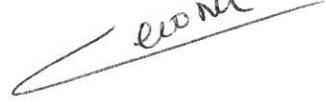
108 350,51 €	130 020,61 €
--------------	--------------

- Présentation du plan de financement.

	Montant prévisionnel	Taux participation
Montant total de l'opération (engagé par la commune) TTC	59 653,45 €	100%
Subvention ETAT / DREAL Subvention perçue et reversée par Bayeux Intercom à la commune concernée	19 884,48 €	40 % du montant € HT
Subvention APCR (Demande de subvention faite directement par la commune au Département / Subvention versée directement à la commune)	19 884,48 €	40% du montant € H.T.
Financement communal HT	9 942,24 €	20% du montant € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1- ACCEPTE le projet présenté,
- 2- VALIDE le plan de financement présenté,
- 3- CHARGE Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'APCR + (exercice 2025).

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations : Francis DOREY à Cécile BISSON.

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 04/09/2025.

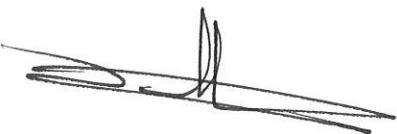
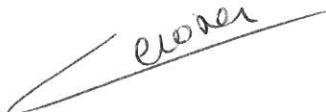
-5- PLUI – AVIS SUR MODIFICATION N°7.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, Bayeux Intercom a notifié à la mairie de Sommervieu le 23 juillet 2025, le second projet de modification n°7 du PLUI de Bayeux Intercom suite à l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 30 avril 2025.

Un point de modification a été ajouté, relatif à la définition d'une règle d'emprise au sol pour les constructions relevant de la sous-destination 'Hébergement' ».

Bayeux Intercom souhaite connaitre les observations éventuelles de la commune sur ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare ne pas avoir d'observation sur ce projet de modification n°7 du PLUI.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	---

FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

- 1- TRAVAUX SENTE PIETONNE RD12.
- 2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS POUR LA SAISON 2025-2026.
- 3- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SEROC POUR LES CAFES ASTUCIEUX.
- 4- SCHEMA CYCLABLE – DEVIS ET SUBVENTIONS.
- 5- PLUI – AVIS SUR MODIFICATION N°7.

LISTE DES PRESENTS

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Mélanie LEPOULTIER Maire	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
-----------------------------	---